

Appel à projet 2021

« Mini-résidences de journaliste »

Collèges du périmètre 14/50/61

L'académie de Normandie (périmètre Caen), renouvelle pour l'année 2021 un appel à projet « mini résidences de journaliste ».

Celui-ci vise des collèges déjà engagés dans une démarche d'Éducation aux médias et à l'information (existence d'un média scolaire, participation à des dispositifs EMI antérieurs etc).

L'action, qui se tiendra au sein des établissements scolaires retenus, propose aux élèves d'une classe ou d'un groupe équivalent, l'accompagnement et un temps de présence d'un(e) journaliste à raison de 3 à 4 demi- journées par établissement. Ces journalistes (vidéo, radio, photo, presse écrite) ont pour certains participé au Prix Bayeux- Calvados- Normandie des correspondants de guerre ou appartiennent au réseau territorial des professionnels de l'information et des médias.

L'organisation précise de la mini-résidence fera l'objet d'une co-construction enseignants/journaliste, avec l'aide de la responsable Éducation aux médias et à l'information de l'académie.

Le temps de résidence s'articulera entre échanges privilégiés à partir des travaux de ce/cette journaliste et pratique médiatique. L'objectif est la réalisation au terme de la résidence d'une production média en lien avec le domaine d'exercice du ou de la journaliste. Une valorisation de cette production s'effectuera sur la page EMI du site académique.

La résidence pourra se dérouler à partir du 1^{er} trimestre 2021 (lors de la *Semaine de la presse et des médias à l'Ecole* à titre d'exemple etc.) et jusqu' à la fin de l'année civile 2021. Le calendrier précis sera défini selon les disponibilités de l'équipe enseignante et du, de la journaliste.

→ **Objectifs :**

- Permettre aux élèves de se familiariser avec les enjeux du métier de journaliste, de la construction et de la circulation de l'information
- Échanger avec un professionnel sur des exemples de l'actualité et des exemples de sujets couverts par ce/cette journaliste
- Réaliser une production médiatique (émission radio et/ou tv, textes, reportages vidéo, photo...) en lien avec les compétences, parcours et programmes du collège
- Renforcer les pratiques médiatiques d'un établissement en lui donnant une vocation collaborative

→ **Modalités :**

Le budget affecté à chacun des projets, pris en charge par la DAAC, sera versé directement à l'établissement. Une convention sera ensuite établie entre la DAAC, l'établissement et le journaliste précisant les modalités et le calendrier retenu.

Cette somme servira exclusivement à s'acquitter de la rémunération du journaliste et à la prise en charge des frais liés à sa venue.

Les journalistes seront choisis par un comité de pilotage en fonction du projet média de l'établissement

Les candidatures motivées sont à retourner à daac@ac-caen.fr et à celine.thiery@ac-normandie.fr pour le 25 novembre 2020 ;

Attention, nombre de places limité.